

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2011**COMPTE-RENDU
DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR****DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

M. Yannick CORDONNIER est désigné à **l'unanimité** secrétaire de séance.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2011 CONCERNANT LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES

Il est fait obligation aux Conseils Municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de tenir un débat d'orientations générales des budgets dans un délai de deux mois précédant l'examen de ceux-ci. Le Conseil Municipal devra donc débattre des taux d'imposition pour l'année 2011, des grandes masses budgétaires et des principaux investissements. Le rapport est joint à la présente convocation. Par ailleurs, Madame le Maire-Adjoint aux Finances présidera la commission des Finances qui en expliquera le détail.

REVISION DE LA REDEVANCE D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

Pour financer le programme d'assainissement 2011 et pour éviter une hausse globale de la facture d'eau, il est proposé une augmentation de la redevance assainissement de 0,05 € le m³ et une diminution du même montant de la surtaxe eau.

Voté à la majorité (1 contre : M. CHERY et 1 abstention : M. GABILLAS) : le montant de la **redevance eau à 0,25 € le m³** et celle de **l'assainissement à 0,663 € le m³**, à compter du 1^{er} mars 2011.

AVENANT N° 1 AU CAHIER DES CHARGES POUR L'AFFERMAGE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE

Il est proposé une prolongation du contrat d'affermage de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2013, pour trois raisons :

- il est difficile de lancer un appel d'offres en même temps que le cahier des charges de la station d'eau potable soit défini

- il faut entamer immédiatement le remplacement des branchements en plomb pour satisfaire à la législation (2013)
- la concomitance des contrats eau et assainissement sera assurée.

Le projet d'avenant n°1 au cahier des charges est joint à la convocation.

Voté à la majorité (1 contre : M. CHERY et 1 abstention : M. GABILLAS)

CONVENTION TRIPARTITE POUR LA RECEPTION DES LIXIVIATS DE L'INSTALLATION DE STOCKAGE DE DECHETS NON DANGEREUX DE L'AUMONE (COMMUNES DE SOINGS EN SOLOGNE ET MUR DE SOLOGNE)

Une convention avec Véolia Eau et la société Soccoim définit les conditions de réception des lixiviats à la station d'épuration jusqu'à la fin du contrat en décembre 2013.

Voté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. DUJARDIN, M. CHERY et M. GABILLAS)

QUARTIER SAINT-MARC : PROJET DE RENOVATION URBAINE : AVENANT N° 2 A LA CHARTE LOCALE DE RENOVATION URBAINE – ANNEXE 2 : FINANCEMENT DE L'OPERATION ET ECHEANCIER PHYSIQUE DE REALISATION

Les participations financières des partenaires étant désormais arrêtées, il convient de revoir le financement de l'opération qui intégrera une participation de 1 119 000 euros de la Région et de 130 000 euros pour le plot d'activités ainsi que d'adopter un calendrier modifié en raison des délais de démolition des barres pour les aménagements du quartier.

Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS)

SITE ROMO 1 – CESSION DE TERRAIN A LA SOCIETE JACQUES GABRIEL POUR LA REALISATION DE 50 APPARTEMENTS : AVENANT N° 1 A LA PROMESSE DE VENTE

Le permis de construire déposé par la S.A. Jacques Gabriel fait état d'une S.H.O.N. de 4 389 m² sur un terrain d'une superficie de 3 926 m² alors que par délibération du 8 décembre 2009, nous avons accepté la cession d'une S.H.O.N. de 4 200 m² sur un terrain de 3 926 m² au prix de 70 euros/m² S.H.O.N. Le prix de cession est de 307 230 euros.

Voté à la majorité (1 abstention : M. CHERY et 1 contre : M. GABILLAS)

Z.A.C. DE LA GRANGE II : VALIDATION DU C.R.A.C.L. – BILAN 2009 ET PREVISIONS 2010 – AVENANT N° 5 A LA CONVENTION PUBLIQUE D'AMENAGEMENT

3 Vals Aménagement (ex S.E.L.C.) a fait parvenir le compte-rendu annuel 2009 de l'extension de la Z.A.C. de la Grange (dite Grange II), accompagné du bilan prévisionnel 2010 qui, du fait de son approbation devient contractuel. Ces documents sont joints à la présente convocation.

L'avenant n° 5 porte la participation de la Ville à l'opération de 1 212 196 euros H.T. à 1 015 196 euros H.T. Le bilan prévisionnel de l'opération de 7 243 311 euros H.T. passe à 5 618 784 euros H.T.

Voté à la majorité (2 contre : M. CHERY et M. GABILLAS)

**CONTRAT ENFANCE – MULTI-ACCUEILS DES ROSSIGNOLS ET DES FAUVETTES :
CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE
D'ALLOCATIONS FAMILIALES**

La Caisse d'Allocations Familiales nous a proposé le renouvellement pour trois ans des conventions concernant les établissements d'accueil des jeunes enfants de 0 à 4 ans. Elles définissent les engagements de la Ville et permettent la perception des P.S.U. (Prestation de Service Unique) et P.S.E. (Prestation de Service Etablissement).

Adopté à l'unanimité.

**PETITE ENFANCE : ADHESION AU DISPOSITIF CHEQUE EMPLOI SERVICE
UNIVERSEL**

Certains parents souhaiteraient régler leur facture de crèche avec les C.E.S.U. (Chèque Emploi Service Universel). Une affiliation auprès du Centre de Remboursement des C.E.S.U. peut être conclue par une convention sous la réserve que la Ville soit exonérée des frais de gestion prévu par l'article L 1271-1 du Code du Travail.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

**POLITIQUE DE LA VILLE : RECONDUCTION DES CONTRATS URBAINS DE
COHESION SOCIALE (C.U.C.S.)**

L'Etat a décidé la reconduction des Contrats Urbains de Cohésion Sociale pour les années 2011 à 2014. En Loir-et-Cher, les Villes de Blois, Romorantin-Lanthenay et Vendôme sont concernées. Une convention nous est proposée qui permettra de financer des actions prioritaires sur les quartiers défavorisés.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

OPERATIONS IMMOBILIERES :

VENTE DE TERRAINS RUE DE LONG-EATON

Un couple de riverains de la rue de Long-Eaton a demandé à acquérir trois parcelles d'un total de 193 m² le long de sa propriété. Un prix de 20 euros le m² lui a été proposé. Un plan parcellaire est joint à la convocation.

**ACQUISITION D'UNE MAISON 71 RUE DU 8 MAI : MODIFICATION DE LA
NATURE DE L'ACTE**

La délibération du Conseil Municipal du 13 décembre dernier qui décidait l'acquisition de l'immeuble cadastré section AY n° 396 pour la somme de 11 500 euros au service des Domaines mentionnait l'établissement d'un acte administratif. Ce service nous ayant fait savoir qu'il n'était pas en mesure de le rédiger, cet acte sera établi par un notaire.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

COLLECTE ET ELIMINATION DES DECHETS IMPRIMES : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC ECO-FOLIO

Afin de continuer à percevoir, pour les années 2010 et 2011, le soutien pour la collecte et l'élimination des déchets imprimés, il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec l'organisme Eco-Folio.

Voté à la majorité (1 contre : M. GABILLAS)

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL CONCERNANT L'EXPOSITION TEMPORAIRE SUR LES 2 CV A L'ESPACE AUTOMOBILES MATRA

Du 7 mai au 7 novembre 2011, l'Espace Automobiles Matra organisera une importante exposition ayant pour thème "la 2 CV". Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Général.

Adopté à l'unanimité.

SERVICE JEUNESSE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE STADE OLYMPIQUE ROMORANTINAIS

Une convention entre le service Jeunesse et le S.O.R. permettra à ce dernier d'initier au football les jeunes des Favignolles Sud les mercredis après-midi.

Voté à la majorité (2 abstentions : M. CHERY et M. GABILLAS)

SERVICE JEUNESSE : ACTION D'INITIATION A LA JUSTICE

La Municipalité, par l'intermédiaire du service Jeunesse et du Point d'Accès au Droit, avec la collaboration de l'Atelier Relais a mis au point un projet destiné aux jeunes en difficultés afin de les sensibiliser à la justice. Le Conseil d'Accès au Droit participe au financement pour un montant de 200 euros.

Adopté à l'unanimité.

CARTE AMBASSADEUR : CONVENTION AVEC LE COMITE DEPARTEMENTAL DU TOURISME

L'opération Carte Ambassadeur, qui permet à des habitants du Loir-et-Cher de bénéficier d'entrée à 50 % s'ils sont accompagnés d'un adulte, sera reconduite cette année au Musée de Sologne et à l'Espace Automobiles Matra.

Adopté à l'unanimité.

ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le rapport est joint à la présente convocation.

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)

PERSONNEL COMMUNAL

Le rapport est joint à la présente convocation.

- **Tableau des effectifs**
- **Médiathèque : rémunération des intervenants**
- **Mise à disposition**
- **Arrêt de maladie et jours de réduction du temps de travail (R.T.T.)**
- **Régime indemnitaire**

Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION, Mme GIRAUDET, M. DUJARDIN et M. GABILLAS)

Monsieur le Maire propose une question non inscrite à l'ordre du jour et demande si le Conseil Municipal accepte de se prononcer sur leur examen.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

LYCEE DENIS PAPIN : PARTICIPATION POUR UN SEJOUR PROFESSIONNEL

Voté à la majorité (1 abstention : M. GABILLAS)